

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 11 septembre 2017 à 20h30

Convocation le 4/09/2017

affichage le 13/09/2017

Étaient présents : Mesdames Céline MAUCHAMP, Valérie QUEUCHE, Martine ALBAN, Josette PAILLARD et Messieurs, Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Ludovic GERBER, Alain GOUNAND, Christophe THEVENOT,

Procurations : Nadine BOUTER TURILLON à Josette PAILLARD, Patrice PROST à Christophe FERRAND, Florian DARCO à Grégoire DURANT

Excusée : Joss BERNARD

Secrétaire de séance : Martine ALBAN

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du Conseil municipal du 10 juillet 2017, Monsieur FERRAND demande à ce qu'une nouvelle modification budgétaire n°2 soit étudiée et mis au vote pour le mois de novembre avec des chiffres précis sur différents postes de dépenses de fonctionnement notamment charge de personnels. M. le Maire précise que d'autres lignes seront également à étudier lors de cette DM2.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal

Ordre du jour

Affaires générales

- Vente de terrain à la ZI
- Procédures foncières Chemin du Cléau
 - Coupes de bois

Questions diverses

Affaires générales

Vente de terrain à la ZI

M. le Maire indique que l'entreprise SCI BACCA a souhaité agrandir son bâtiment mais qu'il lui faut pour cela acquérir une petite bande de terrain dans la continuité du sien. La surface nécessaire reste faible et n'obère en aucun cas le besoin de créer à terme un bassin d'orage en cas d'extension future de la ZI tel que cela avait été défini dans une étude réalisée il y a quelques années (Loi sur l'eau).

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, de vendre à la SCI BACCA la parcelle cadastrée ZI 426 d'une contenance de 426 m² au prix de 8 € / m².

Le Conseil municipal précise que les frais de bornage (réalisé) et de notaire seront à la charge de l'acquéreur et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires concernant la concrétisation de ce dossier.

Procédures foncières Rue du Cléau

Le Maire informe le Conseil municipal que suite aux travaux d'aménagement de voirie pour construction d'un lotissement rue du Cléau – Châteauneuf, il serait judicieux de procéder à une régularisation foncière permettant de réintégrer le chemin (parcelles privées) dans le domaine public. Ce chemin sera également élargi puis aménagé à l'occasion de la construction du lotissement en cours de création.

M. le Maire rappelle que les travaux de voirie et de terrassement sont en cours dans le cadre des travaux du SIAR qui étend le réseau d'assainissement dans ce secteur conformément au Schéma directeur validé il y a quelques années.

Les travaux de finition de voirie (bordures, revêtement,...) seront décalés et réalisés après la viabilisation des lots assurée par le lotisseur privé.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents, de mandater le Maire pour engager des négociations avec chaque propriétaire dans les limites fixées et au regard des prix pratiqués par le passé, valant référence pour situation similaire. La commune pourra également réaliser des travaux en contrepartie.

Coupes de bois

Sur proposition de Monsieur GOUNAND, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents les coupes de bois pour l'année 2018 tel que suggérées par l'ONF.

Il précise que la parcelle 4 est ajournée. M. GOUNAND rappelle que la commune a souhaité respecter le plan de gestion de l'ONF (approuvé en 2001 pour 20 ans), mais en gardant comme priorité l'affouage afin de ne pas couper trop de bois chaque année.

M. FERRAND propose de refaire une sortie en forêt sous l'égide de la commission bois afin d'expliquer à la population les enjeux liés à la gestion de la forêt. Les documents s'y rapportant pourront utilement être mis sur le site (plan de gestion, règlement affouage, etc....).

Monsieur GOUNAND précise que les inscriptions d'affouage auront lieu du 1^{er} au 31 octobre 2017 en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

1 – M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un agent a été promu au grade d'adjoint administratif principal 1^{er} classe (catégorie C+). Il précise que le poste est déjà existant mais il est nécessaire de modifier le temps de travail de celui-ci qui est de 20h50 actuellement, et de le porter à 35h.

Pour faire suite à la délibération du 11 janvier 2005, concernant le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe toujours ouvert sur la commune, le Conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité des présents, de maintenir ce poste et de porter le temps de travail à hauteur de 35 heures hebdomadaires.

M. FERRAND souhaite qu'à l'occasion de ces ouvertures de postes ou augmentation du nombre d'heures qui leur sont liés, les postes vacants soient fermés également.

2 - M. THEVENOT fait part au Conseil municipal de l'achèvement des fouilles archéologiques qui se sont déroulées « A la Vue de Dole ». Il est en attente du rapport, pour savoir si d'autres fouilles seront sollicitées par la Direction régionales des affaires culturelles (DRAC). M. le Maire doit prendre rendez-vous chez le notaire pour finaliser la vente de ce terrain.

3 – M. FERRAND s'inquiète de la présence d'herbe suite à la réalisation récente des trottoirs en enrobés Rue de Fraisans. Il souhaite que la commune face marcher si possible la garantie auprès de l'entreprise qui a réalisé les travaux. M. GOUNAND explique que ces problèmes de liseron restent très complexe à gérer, il a eu l'occasion d'échanger avec la Fredon sur ce point. La commune vérifiera qu'il n'y a pas eu de malfaçon.

4 – M. FERRAND demande à ce que la plaque « Place Michel Vautrot » soit installée à l'endroit décidé par le Conseil. Monsieur le Maire précise que cela est bien prévu et va être fait, l'accord du propriétaire de la maison (décédé récemment) sur laquelle elle doit être posée ayant donné son accord.

5 – M. FERRAND demande à avoir un bilan financier concernant l'aménagement réalisé par les agents Chemin du Tissage en lien avec la CCJN.

6 – M. FERRAND s'étonne de certains choix pris lors de la réalisation des travaux du parvis de l'école. Il précise qu'il a pris contact avec le maître d'œuvre afin de savoir si le montant du marché prévu initialement sera bien respecté. M. le Maire et M. GOUNAND précisent que des choix ont en effet été pris en cours de chantier. M. le Maire assume notamment celui de la réalisation d'un mur de soubassement en plots banchés non prévu initialement pour la clôture des espaces privatifs (pizzeria et locataire). L'enveloppe budgétaire sera respectée pour ces travaux.

7 – M. FERRAND informe le Conseil municipal d'une autre intervention de désherbage dans le cimetière de la commune par Agathe paysage. Il précise qu'en cas de besoin, la Communauté de Communes Jura Nord pourra faire du désherbage thermique.

Il demande à Monsieur GOUNAND de prévoir une commission environnement pour aborder la problématique des allées et d'y apporter des solutions au regard de ce qui se fait dans d'autres communes (Conlièges par exemple). La commission devra proposer des solutions et les enjeux financiers pour ces nouveaux aménagements.

8 – Mme MAUCHAMP demande si une réunion du CCAS va être programmée afin de préparer le repas qui se déroulera le 10 décembre prochain et la distribution des colis. M. le Maire répond par l'affirmative.

9 – Mme PAILLARD informe le Conseil municipal qu'aucun dossier n'a été déposé en mairie concernant l'opération façade. Les informations relatives à ce dossier vont être mises sur le site de la mairie pour redynamiser cette opération.

10 – M. le Maire et M. FERRAND souhaitent avoir le bilan du sondage concernant la pharmacie. M. le Maire le réclamera de nouveau aux riverains initiateurs de cette démarche sachant que la pharmacie sera bien reprise (transaction en cours).

11 – M. le Maire précise que les prochaines réunions du Conseil auront lieu les lundi 9 octobre, 13 novembre et 11 décembre 2017 à 20h30.

Séance levée à 22 H 45